

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2025

EXERCER L'ACCÈS À L'EMPLOI, PÉRENNISER ET ÉTENDRE PROGRESSIVEMENT
L'EXPÉRIMENTATION TERRITOIRES ZÉRO CHÔMEUR LONGUE DURÉE COMME
SOLUTION DE RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PERSONNES PRIVÉES DURABLEMENT
D'EMPLOI - (N° 1326)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS152

présenté par
M. Viry, rapporteur

ARTICLE 2

Après la première occurrence du mot :

« emploi »,

rédigier ainsi la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 6 :

« habilite le territoire et approuve la mise en place d'un territoire zéro chômeur de longue durée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.